

## **Compte rendu du Conseil Municipal du Mardi 12 décembre 2017**

**Présents** : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Evelyne CONQUET, Joseline COURNEDE, Catherine LACAZE, Claude CONQUET, André GILES, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Olivier VIALETTE.

**Excusé** : Patrick TOULET

**Secrétaire de séance** : Michel MAROT

### **Ordre du jour**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 novembre 2017 a été approuvé à l'unanimité des présents.

### **Décision par délégation.**

Loyer révisable au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Logement de Monsieur Magdelaine. Le loyer passe de 480,46€ à 484,78€.

### **Encaissement chèque indemnités de maire**

Comme chaque trimestre, Madame le Maire souhaite reverser la moitié de son indemnité. Pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 cela représente la somme de 870,55 €. Le Conseil Municipal accepte ce reversement et autorise Madame le Maire à encaisser le chèque. Affectation au compte 7313 « Libéralités reçues ».

### **Personnel. Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).**

Ce nouveau régime sera mis en place au 01/01/2018. Il tiendra compte des évolutions de carrière des personnels communaux (changement de groupe, réussite à des examens internes à la fonction, etc...). Les modalités de versement de ces nouvelles indemnités seront identiques à celles existant aujourd'hui. Cette nouvelle délibération annule et remplace les délibérations précédentes.

### **Délibération. Attribution indemnité de conseil et de confection de budget au percepteur intérimaire.**

Le percepteur de Lalbenque étant en congé maladie, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une indemnité de conseil et de confection de budget au percepteur intérimaire. Période d'attribution : du 25 septembre au 31 décembre 2017.

Montant de l'indemnité : 66,99€

### **Délibération. Adhésion au dispositif programme: Certificats Economies d'Energies (CEE) dans les Territoires à Energie Positive pour la Croissance verte. (TEPCV)**

Cette adhésion au dispositif permettra suite à la présentation de dossiers de

bénéficiaire de subventions de différents organismes. Afin de pouvoir s'inscrire dans la démarche il est nécessaire de signer deux conventions.

- **Convention entre le Parc et la Commune.** Cette convention permettra de s'inscrire dans le dispositif.
- **Convention entre la Commune et la société TEKSIAL.** Cette société aura pour mission d'étudier les dossiers transmis par les communes et de s'assurer que ces projets sont éligibles au programme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder à la signature de ces deux conventions.

### **Devis et travaux envisagés dans le programme CEE.**

Peuvent entrer dans ce dispositif : Réparation et amélioration du chauffage de la salle des fêtes, Remplacement des fenêtres du rez de chaussée de la mairie, Rénovation de l'éclairage public.

- **Chauffage salle des fêtes.** Le devis s'élève à un montant de 33 270,25 € HT. Il comprend la fourniture du matériel dont une Pompe à Chaleur (Entreprise CIAT - Toulouse) et sa pose (Entreprise MARCILLAC - Arcambal). Ce projet peut prétendre aux subventions des organismes suivants : DETR, Région, Parc, Département. Si elles s'élèvent au montant espéré, le reste à charge de la commune s'élèvera à 8 317,56 €. La Communauté de Communes sera sollicitée dans le cadre d'un fonds de concours ce qui permettra ainsi de réduire le reste à charge.
- **Eclairage Public.** Le programme prévoit de rénover 13 lampadaires, ceux qui fonctionnent avec des globes ; leur remplacement permettrait d'éclairer plus efficacement le domaine public et non les étoiles. Subventionné à 70% par la FDEL, 3990 € HT environ demeurerait à la charge de la commune. Le choix des modes d'éclairage pourrait permettre encore de réduire la dépense.
- **Fenêtres Mairie.** Parmi les devis reçus, un devis a été retenu pour le montage du dossier. Des subventions peuvent aussi être espérées. Le reste à charge pour la commune n'est pas fixé définitivement car d'autres devis sont attendus.

Ces trois projets seront donc transmis au Parc et à la société TEKSIAL pour étude. Le Conseil Municipal pourra à tout moment mettre fin à ce projet dans sa globalité ou partiellement.

### **Devis clôture de la fosse sceptique de la salle des fêtes.**

Après s'être informé, il apparaît qu'il n'existe aucune réglementation sur la hauteur du grillage. Les devis reçus sont très proches et s'élèvent à une somme avoisinant les 700 €. Seuls changent les modes de fixation. Le Conseil Municipal a décidé de laisser le choix de la fixation à Michel Deilhes qui installera la clôture.

### **Questions diverses, informations des commissions.**

- Voirie. Le goudronnage a été réalisé malgré la date tardive et une température peu propice à ces travaux. Il conviendra de poser des réserves lors de la réception des travaux prévue en Janvier.
- Demande d'aide. Le Collège Sainte Thérèse de Lalbenque prévoit 2 séjours. Voyage en Irlande début avril 2018. 3 enfants de la Commune sont concernés.

Classe de neige aux Angles début avril 2018. 3 enfants de la Commune sont concernés.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une aide de 25€ par nuit et par enfant. Ces séjours représenteront un coût de 750€ qui sera affecté au budget 2018. Il sera donc apporté une réponse favorable, mais rappelé aussi que cette aide doit être attribuée entièrement aux élèves de Cremps, et non versée dans un pot commun.

- Mise à disposition de la salle des fêtes. L'APE (Association des Parents d'Elèves) de l'école publique de Lalbenque organise une sortie le dimanche 8 avril 2018, et demande la possibilité de pouvoir disposer de la salle. Le conseil municipal donne un avis favorable.
- Repas communautaire : il aura lieu le vendredi 19 janvier à Montdoumerc.

A 23h, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.